

Règlement intérieur de l'AKM

Article 1: Cotisation

L'adhérent devra se conformer aux modes de paiement en accord avec l'association.

La licence et l'assurance sont obligatoires pour chaque saison.

Le passeport sportif **FEKM** est obligatoire.

Les cotisations ne sont ni remboursables, ni transmissibles quel qu'en soit le motif.

Article 2 : Respect du local et du matériel.

Chacun est tenu de faire bon usage des locaux et du matériel mis à disposition des adhérents, toute dégradation volontaire entraînera l'exclusion immédiate.

Les baskets et les chaussures de ville sont interdites sur les tatamis ou les parquets.

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur propres à chaque salle d'entraînement.

Article 3 : Horaires des cours.

La saison des entraînements commence mi septembre et se termine fin juin.

Le planning est établi par l'association en accord avec les propriétaires des salles de pratique

Dans l'intérêt des adhérents, la ponctualité est nécessaire au bon déroulement des cours.

Pendant les vacances scolaires les entraînements ne sont pas assurés.

Les horaires des cours peuvent être modifiés sur décision du bureau selon les besoins.

Article 4 : Discipline.

Aucun manquement au respect des personnes ne sera toléré.

Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé.

Propreté, hygiène corporelle vestimentaires sont de rigueur, notamment les ongles pour la sécurité

Le matériel personnel (gants, chaussures propres...) doit être maintenu en bon état.

La coquille est **OBLIGATOIRE** à chaque entraînement.

Les personnes ne seront acceptées en cours que si leur comportement est digne de la pratique de ce sport.

La carte d'adhésion à jour est obligatoire pour accéder aux cours.

Article 5 : Motifs d'avertissement ou d'exclusion.

L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription sans que cette dernière puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Tout ce qui est contraire aux bonnes mœurs et l'ordre public ne peut être accepté ni toléré dans l'association, notamment:

l'appartenance à un quelconque mouvement politique ou religieux ne doit en aucun cas gêner le bon déroulement des entraînements et de la vie associative en générale.

Tout prosélytisme sera sanctionné par une exclusion immédiate de l'association sans que l'adhérent puisse prétendre à un remboursement.

L'adhérent peut être exclu de l'association à tout moment sans prétendre à quelconque remboursement s'il ne respecte pas le règlement intérieur ou le code moral de la **FEKM** ou si le comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents

L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

L'association dégage sa responsabilité en cas de vols ou de perte, de dégradation sur le parking de la salle d'entraînement et pour tout incident non prévu au règlement intérieur.

L'association se réserve le droit de toutes modifications du dit règlement en convoquant le **Comité Directeur**.

L'adhésion à l'association AIN KRAV MAGA implique la lecture, l'acceptation et le respect du présent règlement ci joint.

Article 6 : Motif de suspension.

Pour des raisons médicales et sur présentation d'un certificat médical, l'adhérent pourra sous réserve d'acceptation par le **comité direction** voir suspendre son adhésion et reporter par temps égale à celui de son **certificat médicale**.

Il reste toutefois redevable comme tout autre adhérent de ses cotisations et assujettie aux autres articles de ce règlement.

Article 7 : Droit à l'image.

Toutes personnes adhérentes à l'association acceptent de ce fait la diffusion de son image pour la promotion du club et de la discipline.

Code moral de la FEKM Richard DOUIEB

Adhérent de la FEKM/RD, je m'engage à respecter la charte de conduite suivante:

- * **D'honnêteté.**
- * **De non agressivité.**
- * **D'humilité.**
- * **De respect du règlement de nos statuts, de notre intérieure, des instructeurs et de nos partenaires.**

En outre, je m'engage à utiliser les techniques de KRAV MAGA exclusivement que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.

Je devrais également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité

Nom Prénom signature précédé de la mention « lu et approuvé »